

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 2008

*L'An Deux Mil huit ,le cinq novembre à vingt heures trente*

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL DE BOISME**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de

Monsieur François GINGREAU, Maire.

Date de convocation : 29 octobre 2008

**PRESENTS:** GINGREAU F. GAUTHIER P. OUDRY S. LECOMTE JP. DIGUET E. BILLY J. BERNARD P. MORIN Y. MERCERON A. GARNIER C. TAILLEFAIT C. GIRET A.

**ABSENTS EXCUSES:** HAY P. MAIRÉ E. AUGER JP.

Monsieur Patrice GAUTHIER a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance, en présence de Madame Hélène BRETON, Présidente de l'Association de Parents d'élèves de Boismé, en expliquant qu'une demande de subvention exceptionnelle de 1200 Euros a été faite par l'APEB. Il a demandé à Madame BRETON de venir expliquer sa demande. Le montant des projets est de 6520 € + 2500 € (voyage de fin d'année). Il ya actuellement 6300 Euros de bénéfices pour 2007/2008.

Monsieur le Maire explique que le budget communal étant voté en mars 2009, il faudrait peut-être refaire une demande en fin d'année scolaire 2008/2009. Monsieur le Maire remercie Madame Hélène BRETON qui quitte la séance à 21 h 00.

*Lecture du compte-rendu de la dernière réunion.*

#### **DECISION MODIFICATIVE N°3 COMMUNE**

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative pour prendre en compte les opérations d'ordre demandées par la Trésorerie concernant principalement l'inventaire.

La décision modificative N°3 est proposée comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>RECETTES</b>		<b>DEPENSES</b>	
<b>758 Produits divers gest°</b>	<b>+ 0.26 €</b>	<b>658 Charges gest° courante</b>	<b>+ 0.26 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>+ 0.26 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>+ 0.26 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>RECETTES</b>		<b>DEPENSES</b>	
<b>2033 Frais insertion</b>	<b>455.03 €</b>	<b>21318 Autres bâtiments</b>	<b>312.71 €</b>
		<b>2151 Réseaux de voirie</b>	<b>142.32 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>455.03 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>455.03 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après vote à l'unanimité, décide d'accepter cette décision modificative n°3.

#### **CONVENTION DE SERVITUDE POUR LA REALISATION D'UN POSTE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ENERGIE ELECTRIQUE**

Monsieur le Maire explique que pour l'alimentation BTA du tarif jaune terrain des sports, Sorégies Deux-Sèvres a prévu l'édification d'un poste de distribution et demandé que la propriétaire lui concède à cet effet un droit de servitudes sur le terrain nécessaire pour la construction de cet ouvrage.

La Commune de Boismé concéderait donc à titre de servitudes à Sorégies Deux-Sèvres d'occuper et d'installer aux frais de la Sorégies Deux-Sèvres, un poste de distribution et ses accessoires techniques nécessaires, sur une portion de terrain se situant Rue de la Rochejacquelin d'une longueur de 4 m et d'une largeur de 3 m, soit une superficie de 12 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après vote à l'unanimité, décide d'accepter cette convention de servitudes et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les actes nécessaires à cette opération.

#### **DELIBERATION POUR CONVENTION DE FACTURATION AU CCAS MAINTIEN A DOMICILE DE 10 % DE LA FACTURE TELEPHONIQUE DE LA MAIRIE DE BOISME**

Monsieur le Maire explique que vu l'utilisation importante faite pour le service de maintien à domicile du téléphone de la mairie, il serait souhaitable que le CCAS maintien à domicile, prenne en charge une partie de la facture téléphonique payée par la Commune de Boismé.

Le Conseil Municipal, décide, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, de fixer le remboursement du téléphone par le CCAS Maintien à domicile à 10 % du montant de la facture de la Mairie de Boismé. Une convention sera établie entre le CCAS Maintien à domicile et la Commune de Boismé afin de fixer toutes les modalités d'application.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de signer tous les actes nécessaires à cette opération.

#### **SOUSCRIPTION CONTRAT D'ENTRETIEN DE L'HORLOGE DE L'EGLISE**

Monsieur le Maire explique, que suite à la visite de l'entreprise BODET demeurant ZI. de Martigny 37210 PARÇAY MESLAY, il est apparu que l'horloge de l'église était encore en état de fonctionner. Cette entreprise a fait une proposition de contrat d'entretien et s'avère être moins disante que l'entreprise HUOU qui effectue actuellement l'entretien pour un montant de 281.57 € TTC. L'entreprise BODET prend également en charge dans cet entretien les éventuels déplacements pour réparation qui pourraient être nécessaires pour un montant de 227.24 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après vote à l'unanimité, décide de souscrire un nouveau contrat d'entretien auprès de l'entreprise BODET. (voir annexe jointe)

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de signer tous les actes nécessaires à cette opération.

#### **DELIBERATION POUR REPARATION CAMION MERCEDES**

Monsieur le Maire explique, que les employés municipaux sont tombés en panne avec le camion MERCEDES de la Commune. Après diagnostic du problème, il s'avère qu'il faut changer le moteur. Le montant du devis du Garage VRIGNAULT de Bressuire s'élève à 7740.22 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après vote (8 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention) décide d'accepter le devis proposé et de faire réparer le camion.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de réaliser cette opération.

#### **DELIBERATION POUR REPARATION TRACTEUR RENAULT**

Monsieur le Maire explique, que les employés municipaux ont évoqué d'importants problèmes de freinage sur le tracteur Renault. Un devis a été effectué par l'entreprise SAVAS pour un montant de 984.33 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après vote à l'unanimité, décide d'accepter le devis proposé et de faire réparer le tracteur.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de réaliser cette opération.

### **DELIBERATION POUR LOCATION SALLE DE REUNION DE LA MAIRIE**

Monsieur le Maire informe que suite à la demande de l'entreprise Sarl MICHENEAU de Boismé de disposer d'une salle communale afin d'y faire des réunions de personnel, il faudrait louer la salle de réunion située à l'étage de la mairie.

Monsieur le Maire propose de louer cette salle moyennant le prix de 73 euros par jour d'utilisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après vote (11 pour, 1 contre), décide d'accepter de louer la salle de réunion de la mairie moyennant la somme de 73 €uros par jour d'utilisation pour les demandeurs autres que les associations.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de réaliser cette opération.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### **1. DELIBERATION DE PRINCIPE POUR DEMANDER A ACHETER DES PARCELLES DE TERRAIN SISES AU DESSUS DU PLAN D'EAU ET A CÔTE DE LA SALLE DE SPORTS**

Monsieur le Maire informe qu'il a eu contact avec Monsieur Xavier Riant concernant les parcelles au dessus du plan d'eau et à côté de la salle omnisports. Les consorts De Contenson seraient d'accord pour une vente à raison de 3 €uros le m<sup>2</sup>. Considérant une superficie d'environ 11 hectares, il faudrait tableer sur une somme de 330 000 €uros environ.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, décide de demander l'acquisition de toutes les parcelles citées ci-dessous :

- Section B n° 466, n°195, n°443
- Section AH n°175 et n°103

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de faire le nécessaire pour permettre la réalisation de cette opération.

#### **2. CONTACT AVEC LE DIRECTEUR DE L'OFFICE HLM NORD DEUX-SEVRES**

Il a donné des renseignements au sujet des maisons. Il est possible que les communes aient des exigences architecturales moyennant un complément de financement de leur part. Ils construisent actuellement des logements THPE et BBC ; Il sera possible de définir la priorité d'attribution aux anciens. Le Maire ou son représentant siège à la Commission d'attribution.

#### **3. DELIBERATION POUR REMBOURSEMENT DE LA FAÏENCE POSEE AU CLUB-HOUSE PAR LE CLUB LESCURE FOOTBALL**

Monsieur le Maire informe qu'il convient de rembourser la faïence achetée par La Lescure Football pour le Club-house. Montant de la facture : 205.15 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote (11 voix pour et 1 voix contre), décide de rembourser à la Lescure Football le montant de la facture de Faïence soit 205.15 €.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de réaliser cette opération.

#### **4. DELIBERATION VACANCE DE POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL DE 2EME CLASSE**

Monsieur le Maire informe que suite au départ de Madame Catherine BICHOT, il convient de faire une vacance du poste d'adjoint administratif territorial de 2<sup>ème</sup> classe afin de pouvoir embaucher une nouvelle secrétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et vote à l'unanimité, décide de faire cette vacance de poste.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de réaliser cette opération.

#### **5. INFORMATION SUR LA TITULARISATION DE MADAME GENEVIEVE GABARD EN TANT QU'ADJOINT D'ANIMATION DE 2EME CLASSE**

#### **6. DELIBERATION CONVENTION REMBOURSEMENT FORFAIT INTERNET POUR LE 7 RUE DU PARC ENTRE LA COMMUNE DE BOISME ET LE CLUB DES AINES « LA FRATERNELLE »**

Monsieur le Maire explique que depuis septembre, le Club des aînés « La Fraternelle » organise des séances d'informatique dans la salle des mariages de l'ancienne mairie. Pour ce faire, il a été nécessaire de souscrire un nouvel abonnement téléphonique ainsi qu'un forfait internet auprès d'Orange. Considérant l'utilité future de la ligne téléphonique, il ne serait pas procédé à la facturation de l'abonnement téléphonique en lui-même mais au remboursement du forfait internet directement lié à l'activité informatique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et vote à l'unanimité, décide qu'une convention sera signée entre la Commune de Boismé et le Club des Aînés « La Fraternelle » pour permettre le remboursement du forfait internet Orange par le Club à la Commune de Boismé

Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de réaliser cette opération.

#### **7. COURRIER DE MONSIEUR ET MADAME BERNARD COUSINEAU**

Monsieur le Maire a reçu un courrier de Monsieur et Madame COUSINEAU en mairie le 14 octobre dernier. Celui-ci était daté du 9 mai 2008 et informe que la vente du terrain à Monsieur Christophe FOUCHEREAU est annulée.

#### **8. ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC**

Concernant le contrat IRIS 3, tout serait compris au niveau électrique par appel d'offres annuel. Le diagnostic de notre éclairage sera possible seulement à partir du printemps 2009.

Suite aux propositions formulées par la régie du SIEDS - SOREGIES concernant l'entretien systématique du réseau d'éclairage public,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de souscrire à la proposition entretien systématique – Formule B comprenant pour 1/3 des installations, le nettoyage, la vérification et le changement systématique de toutes les ampoules au prix forfaitaire de 15.05 € HT par foyer (bordereau 2007).

Seul le prix de l'ampoule (suivant sa puissance) s'ajoute au forfait. Une garantie d'un an (pièces et main d'œuvre) s'applique sur cette formule.

Le Conseil donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la réalisation de cette opération.

#### **9. DELIBERATION POUR DEVIS NETTOYAGE SALLE OMNISPORTS PAR L'ENTREPRISE S.A.N.**

La randonnée Motos-Quads aura lieu le week-end du 8 et 9 novembre 2008 dans le cadre des animations du Téléthon. La salle de sports va être utilisée les 2 jours. Il va donc falloir que les organisateurs la nettoient. Ils proposent de prendre l'entreprise S.A.N. de Bressuire pour effectuer le nettoyage pour un montant de 179.40 € TTC et demande une participation de la Commune.

Après en avoir délibéré et après vote (12 contre, 1 pour et 1 blanc), le Conseil Municipal décide que la Commune ne participera pas au financement du nettoyage de la salle omnisports.

#### **10. EVALUATION DES DOMAINES CHEMIN RURAL**

L'évaluation des Domaines pour le Chemin rural de Monsieur BAUDU est d'un montant de 1000 €uros POUR 400 m<sup>2</sup> (10 a 13 ca). Monsieur BAUDU n'est pas très satisfait de l'estimation et doit en parler à ses enfants.

#### **11. GRÈVE DU S.V.L.**

Nouveau régime indemnitaire accepté par certains personnels et refusé par d'autres.

## **12. DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR ASSISTER AUX REUNIONS DES ROUTINS**

Dans le précédent Conseil Municipal, Monsieur Pierre PUAUT, Premier Adjoint, assistait aux réunions des Routins. Monsieur le Maire propose de désigner un membre du Conseil actuel afin d'assister aux réunions des Routins.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne Monsieur Jean-Pierre LECOMTE pour assister aux réunions des Routins. Prochaine réunion le Vendredi 7 novembre à 18 heures.

## **13. CINQ CHEMINS**

Etude du Conseil général pour sécuriser le Carrefour. Financement à 30 % pour la Commune.

Demande de CU pour la Grange à côté de Chez Mme Damiène AIMÉ. Pas de sécurité incendie. (propriété de Mme Eliane COUSSEAU).

## **14. MARDI 11 NOVEMBRE**

Cérémonie puis vin d'honneur.

Rassemblement à 10 h 45 au Calvaire du Carrefour. Monument aux Morts 11 h 30.

## **15. CIMETIERE**

Plan pas conforme à la réalité du terrain. Un mètre coûterait trop cher. Présentation de VISA vendredi 31 octobre.

## **16. DEMANDE DE CU DE LA FAMILLE COUDREAU POUR 8 PARCELLES SITUEES ENTRE LE LOTISSEMENT DE BELLEVUE ET CHEZ MONSIEUR LUCIEN PETIT**

## **17. ODEURS SALLE DE CLASSE**

Concernant les odeurs de la salle de classe, il s'agirait du produit passé en septembre sur le parquet. Des aérations supplémentaires ont été faites. Le sol semble sain.

## **18. ALGUES**

Concernant les algues au Plan d'Eau, il faudra certainement faire appel à un bureau d'études.

## **19. GARDERIE**

Concernant la garderie, les diagnostics sont faits. La mauvaise nouvelle est qu'il ya des capricornes dans la charpente donc il va falloir traiter.

L'estimation prévisionnelle hors préau s'élève à 424 888 € TTC. L'option avec la poste serait de 380 887 €. Il faut prévoir 37 000 €uros pour le préau.

Il faudra voir ce qu'on pourra récupérer au niveau subventions. L'architecte prend 13.20 % soit 40 000 €uros. Une demande de devis pour une construction en neuf sera faite auprès de Monsieur Luc COGNY.

## **20. ARRETE DE CIRCULATION ROUTE DE TERVES AU NIVEAU DE LA PROCO POUR LIMITATION DE LA VITESSE A 70 KM/H**

## **21. VENTE AU DEBALLAGE**

Monsieur GANDRILLON de Chanteloup a souhaité venir avec son camion pour vendre de la viande et des charcuteries de 17 h à 19 h le mercredi sur la Place de Boismé.

## **22. SPECTACLE A LA BIBLIOTHEQUE VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008 A 18 H 30 « LA JAVA DES ORTEILS »**

*La séance est levée à 23 h 30 min.*

*Le(s) secrétaire(s),*

*Les membres présents,*

*Le Maire,*